



SHS-2013/CONF.201/2  
Février 2013

## Programme MOST– PHASE II

### RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'UNESCO SUR LES ACTIVITÉS DU PROGRAMME MOST 2012-2013

#### INTRODUCTION

L'axe principal du Programme MOST – Phase 2 tel qu'il a été stipulé à la 6ème session du CIG-MOST (février 2003), indique que « Le programme intergouvernemental « Gestion des transformations sociales » (MOST) continuera à promouvoir une meilleure articulation entre la recherche et la formulation de politiques dans le domaine des transformations sociales en accord avec les valeurs universelles de liberté, de dignité humaine et du développement durable ».

Les activités du Programme MOST contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques de l'UNESCO tels qu'ils sont définis dans la Stratégie à moyen terme (34 C/4) pour 2008-2013. Plus spécifiquement, il s'agit de l'Objectif stratégique de programme 7 « Renforcer les liens entre la recherche et les politiques dans le domaine des transformations sociales », qui insiste sur : (i) le renforcement des instances de dialogue et d'échange entre chercheurs et responsables de l'élaboration des politiques en sciences sociales aux niveaux international, régional et national (ii) l'élaboration concertée de programmes nationaux et régionaux de recherche en sciences sociales sur des questions clés, prévoyant le renforcement des capacités nationales et régionales et la coopération Sud-Sud. Dans le document 36 C/5 (Programme et Budget approuvés 2012-2013), les objectifs susmentionnés sont précisés dans « Grand Programme III ».

Le Programme MOST est réalisé sous la direction du Conseil intergouvernemental du Programme MOST (CIG) et de son organe exécutif, le Bureau du Conseil intergouvernemental, ainsi que du Comité consultatif scientifique de MOST (CCS). Le CIG se réunit tous les deux ans pour décider des domaines de recherche prioritaires, définir les questions stratégiques générales et gérer les relations avec les autorités gouvernementales. À sa 10<sup>e</sup> session, le CIG-MOST (mars 2011, Siège de l'UNESCO) a décidé que le MOST porterait en priorité sur deux thèmes :

- « l'inclusion sociale » et
- « les transformations sociales engendrées par le changement environnemental planétaire ».

Cette décision a été validée par la 186<sup>e</sup> session du Conseil exécutif de l'UNESCO (mai 2011), puis par la 36<sup>e</sup> session de sa Conférence générale (novembre 2011).

Le présent rapport contient l'examen des résultats du Programme MOST dans le cadre de ses deux priorités thématiques et au regard des objectifs définis dans les documents 34 C/4 et 36 C/5 ainsi que dans les recommandations adoptées par le Conseil intergouvernemental du Programme MOST. Il permettra de mettre en lumière des pistes de travail et des possibilités d'action dont l'orientation future du programme devra tenir compte.

## **PERTINENCE DU PROGRAMME MOST**

L'énoncé des missions du Programme MOST met l'accent sur l'utilité et l'usage de la production d'un savoir social, production qui doit servir le bien public. MOST ouvre ainsi à nouveau le triangle qui relie les sciences sociales, les politiques sociales et les transformations sociales. L'enjeu est ici l'« action », à savoir la capacité des hommes à modifier ou changer leur réalité sociale. Le renforcement de la capacité des sciences sociales à formuler ses propres questions et à développer ses propres critères d'expertise et d'excellence permet à ceux qui sont affectés par le changement non seulement d'envisager ce changement, mais également de réaliser le rôle qu'ils peuvent jouer dans sa promotion plutôt que d'être de simples « suiveurs ». De plus, une telle réflexivité permet aux personnes responsables de la formulation de politiques de reconnaître les développements sociaux plutôt que de simplement en faire l'écho. C'est pour cela que nous proposons de distinguer les transformations sociales en tant que projet collectif, du changement social en tant que destinée collective. Cette philosophie englobera les deux priorités thématiques du Programme MOST.

L'énoncé de la Phase II du Programme MOST a inscrit le « développement durable » dans la liste des valeurs universelles. MOST s'efforce activement à rendre les transformations sociales plus durables. L'inclusivité est un facteur de durabilité. À ce titre, elle est un élément à part entière de l'approche adoptée par le Programme. Outre l'action mentionnée ci-dessus au niveau analytique et stratégique/politique, qui se trouve au cœur de l'initiative visant à réduire le fossé entre les sciences sociales et la formulation de politiques, il faut mentionner la présence d'une composante normative. La durabilité implique la reconnaissance d'une hiérarchie dépendante de l'économie, de la société et de l'environnement. Les processus économiques sont subordonnés aux contraintes sociales et écologiques. Dans ce contexte, la durabilité fait référence à la revendication de l'équité sociale et de la justice sociale en tant que buts à dépasser. Elle réclame également un engagement pour encourager la compatibilité entre les objectifs sociaux, économiques et environnementaux à tous les niveaux, la reconnaissance de la diversité culturelle et le multiculturalisme, ainsi que la préservation de la biodiversité.

## **PERTINENCE DES PRIORITÉS THÉMATIQUES DE MOST**

S'agissant des deux priorités thématiques de MOST, des réponses appropriées aux maladies sociales actuelles sont inconcevables en dehors de la mise en œuvre de politiques éclairées fondées sur les évidences scientifiques et modelées sur la base d'approches participatives. Cela correspond à l'émergence de la « société de la connaissance » qui élabore les capacités nécessaires, aussi bien en termes de volonté politique pour prévoir les moyens et les services qu'en termes de mise en œuvre de compétences, afin de répondre aux critères des Objectifs du Millénaire pour le développement et aux autres engagements majeurs pris par la communauté internationale durant le Sommet mondial des Nations Unies et les autres analyses faites à cette occasion.

Qu'il s'agisse de la formulation en cours de l'agenda international du développement post-2015 ou du grand nombre de réunions internationales, de manifestations et de débats consacrés à la durabilité et au développement, la communauté internationale semble converger autour de deux thèmes prioritaires – l'inclusion sociale et les dimensions sociales du changement environnemental – que le CIG-MOST a placés au cœur même du Programme MOST.

### Inclusion sociale

La communauté internationale s'est engagée depuis longtemps à répondre à la nécessité de bâtir des sociétés inclusives. En 1995, le Sommet mondial pour le développement social de Copenhague a donné d'une société inclusive la définition suivante : une société pour tous, dans laquelle chaque individu a un rôle à jouer. Une telle communauté est fondée sur les valeurs fondamentales d'équité, d'égalité, de justice sociale, de droits humains et de libertés, ainsi que sur le principe d'ouverture à la diversité. De surcroît, elle est dotée des mécanismes susceptibles de permettre à ses citoyens de participer aux processus de prise de décisions qui concernent leurs propres vies et, in fine, de façonner leur avenir commun. Il a été affirmé lors de ce Sommet que l'inclusion sociale constituait l'un des principaux objectifs du développement social.

Les débats internationaux du moment, tels que ceux tenus dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio + 20) et à l'occasion du processus en cours de formulation de l'agenda international du développement post-2015, soulignent davantage encore l'impérieux besoin d'inclusion et d'équité. Notant qu'il convient de tirer les leçons des succès et des défis liés aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et recommandant de possibles Objectifs post-2015, le récent rapport adressé au Secrétaire général des Nations Unies appelle à faire du développement social inclusif et du développement économique inclusif deux des quatre dimensions essentielles de cet agenda international. Le Rapport du Groupe de haut niveau sur la viabilité mondiale du Secrétaire général des Nations Unies formule des recommandations tout aussi audacieuses en matière d'inclusion sociale. Ces divers documents indiquent également qu'il faut prendre des mesures plus énergiques pour améliorer la cohérence des politiques conduites aux niveaux mondial, régional, national et sous-national, et faire de l'inclusion sociale un objectif fondamental de tous les principaux champs de l'action publique ; en cela, les recommandations qu'ils contiennent sont conformes à l'opinion que la plupart des spécialistes font valoir dans d'autres documents du même ordre.

L'inclusion sociale a toujours été au cœur de la mission et des travaux du Programme MOST de l'UNESCO. À cet égard, le principal objectif à long terme de MOST consiste à soutenir les efforts déployés par les États membres pour bâtir des sociétés justes et équitables d'où la pauvreté disparaîtrait à terme, et ce en confrontant plus étroitement les décisions politiques aux connaissances scientifiques et en les fondant sur des données factuelles.

### Changement environnemental mondial

En faisant du changement environnemental mondial l'une de ses priorités thématiques de changement, le CIG-MOST illustre un constat sans ambiguïté : dans le monde actuel, les dynamiques environnementales figurent parmi les principaux facteurs de transformations sociales, lesquelles, dans le même temps, contribuent directement au changement environnemental. Le risque que cette relation réciproque se mue en un cercle vicieux combinant perturbations du climat, perte de biodiversité et diminution des réserves d'eau douce est désormais avéré. Un tel scénario contraindrait vraisemblablement les sociétés à s'y adapter par des choix qui pourraient gravement nuire non seulement au développement social équitable, mais aussi à la concrétisation des droits humains fondamentaux et de l'égalité entre les sexes. À l'inverse, les transformations sociales qui favorisent la justice, l'inclusion, les droits humains et l'égalité entre les sexes sont toujours bénéfiques à l'équilibre durable des milieux naturels.

Ainsi, les activités conduites par le MOST sur le changement climatique mondial combinent quatre angles d'action :

- (i) L'éthique environnementale, qui explore la manière dont les questions environnementales affectent les notions de responsabilité et de solidarité, et qui envisage comment mettre au point un cadre normatif des transformations sociales durables en modifiant en ce sens des concepts éthiques.
- (ii) Renforcer le corpus de connaissances en sciences sociales afin que les dynamiques sociales du changement environnemental soient bien comprises, et notamment que les sciences humaines et sociales participent comme il se doit à la naissance d'un paysage scientifique intégré en faveur du développement durable.
- (iii) Contribuer à la définition des agendas des Nations Unies et d'autres agendas internationaux en matière de développement durable.
- (iv) Soutenir les politiques nationales d'adaptation visant à répondre aux besoins des États membres de l'UNESCO concernant des questions spécifiques de fragilité environnementale.

### **PRINCIPALES INTERVENTIONS EN 2012-2013**

C'est dans ce contexte mondial que le Secrétariat de MOST à l'UNESCO travaille à la mise en œuvre d'une action cohérente et complète qui soit conforme aux deux priorités thématiques. Ces travaux obéissent à une approche transversale et globale tirant parti des actions passées et en cours qui sont conduites dans l'ensemble du Secteur en faveur de l'inclusion sociale. Les travaux sur la jeunesse, les sports, les transformations sociales, les droits de l'homme, l'égalité entre les sexes, le changement environnemental mondial, l'éthique scientifique et technologique et la bioéthique nourrissent ceux du Programme MOST, lequel prévoit trois fonctions spécifiques :

- (i) La première fonction consiste à servir de lieu d'échanges et à contribuer à l'élaboration de normes en vue d'améliorer le corpus de connaissances en sciences sociales pour promouvoir l'inclusion sociale.
- (ii) La deuxième fonction consiste à soutenir l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et à catalyser la coopération internationale et le dialogue politique autour de l'inclusion sociale et des dimensions sociales du changement environnemental mondial.
- (iii) La troisième fonction consiste à renforcer dans les États membres les capacités nécessaires pour améliorer le caractère inclusif des programmes et des politiques publiques.

**Première fonction : servir de lieu d'échanges et contribuer à l'élaboration de normes en vue d'améliorer le corpus de connaissances en sciences sociales pour promouvoir l'inclusion sociale et les dimensions sociales du changement environnemental mondial**

L'appui apporté aux États membres et aux différents acteurs concernés pour renforcer le caractère inclusif des programmes et des politiques publiques et pour tenir compte des différentes dynamiques de l'inclusion sociale ainsi que des dimensions sociales du changement environnemental mondial passe par une première étape consistant à consolider un corpus de connaissances ferme et fiable sur lequel peuvent s'appuyer les décideurs publics et les gestionnaires de programmes. L'UNESCO œuvre à ces fins à la production et à la consolidation de connaissances, de normes et d'une expertise fiables dans les différents domaines touchant à l'inclusion sociale, en tenant compte de la question de l'égalité entre les sexes et en lien avec les dimensions sociales du changement environnemental mondial. Elle contribue ainsi à l'élaboration de politiques nourries par la recherche scientifique. Le changement climatique affecte les femmes

et les filles de manière disproportionnée, et le genre est souvent une cause d'exclusion sociale : une attention particulière est donc accordée à cet aspect des choses dans la réalisation de tous les programmes liés aux deux priorités thématiques.

Du 6 au 9 novembre 2012, l'UNESCO et la CLACSO ont travaillé conjointement pour tenir une Conférence latino-américaine et caribéenne des sciences sociales qui a porté sur « L'état des sciences sociales en Amérique latine et dans les Caraïbes ». La Conférence, qui s'est déroulée à Mexico, a ouvert un espace de débat, d'évaluation et de réflexion critique sur les grands enjeux des sciences humaines et sociales du point de vue de l'Amérique latine et des Caraïbes. Elle a consisté en 12 sessions thématiques qui, du changement climatique à l'élimination de la pauvreté, ont notamment porté sur des questions liées aux politiques de l'éducation, à l'accès à la connaissance, à la participation citoyenne de la jeunesse, aux migrations, au féminisme, aux économies nationales confrontées à la crise actuelle et, enfin, à la notion d'État en Amérique latine et dans les Caraïbes. En tout, 90 débats et tables rondes ont été organisés, ainsi que 10 exposés et deux colloques internationaux associant plus de 200 spécialistes de renommée internationale. Les activités conduites par l'UNESCO dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes pour soutenir les travaux des réseaux de sciences sociales, notamment dans le contexte du Programme MOST, ont été présentées à l'occasion de plusieurs réunions et discutées avec les directeurs des principaux réseaux et instituts de recherche.

En Amérique latine et dans les Caraïbes, l'UNESCO s'est associée à la FLACSO, à la CLACSO et à l'Université des Indes occidentales pour conduire deux études comparatives – et comparables – sur le caractère inclusif des politiques publiques qui touchent les jeunes femmes et hommes, respectivement en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le thème choisi est conforme aux efforts que déploie l'Organisation pour, dans l'ensemble de ses activités, prendre en compte les jeunes en privilégiant les mesures qui renforcent leur autonomie afin d'en faire des acteurs de leur propre développement. Les conclusions de cette analyse seront utiles à l'appui technique que l'UNESCO apporte aux États membres et contribueront aux processus d'élaboration ou d'adaptation d'une méthode d'évaluation de l'impact social des politiques publiques. En outre, l'UNESCO et la FLACSO travaillent de concert afin de conduire des examens comparatifs des politiques publiques dans trois pays d'Amérique latine et des Caraïbes, en vue de constituer une masse critique d'analyses qui pourra servir à comparer et à harmoniser les politiques sociales dans la région.

Les municipalités, quant à elles, occupent une place sans équivalent dans le processus d'édification des sociétés inclusives. À partir des rapports reçus par les membres de la Coalition internationale des villes contre le racisme et les discriminations sur les efforts déployés pour mettre en œuvre le Plan en dix points des engagements pris dans leurs régions respectives, l'UNESCO a dressé 38 profils de villes, qu'elle a publiés en ligne dès l'été 2012 en y ajoutant une description de leurs bonnes pratiques.

L'analyse et la planification stratégiques des aspects sociaux du changement environnemental doivent reposer sur une méthode interdisciplinaire et prendre attentivement en compte les données sociales et leurs cadres analytiques intégrés. Néanmoins, l'adoption d'une telle méthode pâtit du fait que les données sociales sont produites de manière trop fragmentée et demeurent sous-utilisées, en raison de l'inadaptation fréquente des cadres conceptuels et méthodologiques. Pour remédier à ce problème, le Programme MOST de l'UNESCO soutient les efforts multipartites entrepris dans plusieurs régions (cf. les descriptions détaillées de projets ci-dessous) afin d'améliorer la qualité, la disponibilité et l'utilisation des recherches et des données grâce à une meilleure coopération en sciences sociales. Cette coopération permettra non seulement de dynamiser les échanges stratégiques sur les concepts, les modèles et les méthodes, mais aussi de favoriser le dialogue entre producteurs et utilisateurs de données, de créer et de moderniser les canaux de transmission des données, et d'améliorer la maîtrise qu'ont les responsables publics des données environnementales, s'agissant tant des analyses extérieures que de celles qu'effectuent les administrations elles-mêmes.

En collaboration avec le Conseil international des sciences sociales (CISS), l'UNESCO promeut activement le rôle des sciences sociales dans l'accumulation cohérente de connaissances scientifiques pour le développement durable, notamment au moyen de l'initiative Future Earth (Terre d'avenir).

Le fait que la constitution d'un corpus cohérent de connaissances scientifiques pour le développement durable soit encore inachevée – puisque les outils conceptuels nécessaires ne sont pas encore élaborés et qu'à ce stade, aucun corpus substantiel de connaissances nouvelles n'a encore été produit – permettra au Programme MOST de contribuer à l'effort concerté et déterminé entre les disciplines que requiert l'émergence de cette nouvelle science. L'édification d'une nouvelle science de la durabilité est un processus transdisciplinaire axé sur la fusion et les échanges entre disciplines. Ce processus dynamique dépasse la simple association des disciplines propre à l'interdisciplinarité et à la multidisciplinarité. La mobilisation en ce sens des principaux réseaux de recherche en sciences sociales est précisément l'un des principaux appuis que le Programme MOST peut apporter aux débats sur le champ, l'objectif et les limites d'une science intégrée. La contribution des sciences sociales par l'intermédiaire de MOST ne se limitera pas pour autant à faciliter l'établissement de liens entre disciplines. Le MOST peut également aider, en collaboration avec le CISS, à fournir les capacités scientifiques nécessaires pour procéder à l'évaluation critique du processus même de construction sociale de la nouvelle discipline, ainsi qu'à mobiliser sur le terrain les mécanismes de gouvernance (et des structures de mise en œuvre) qui seront indispensables à la gestion des processus de transdisciplinarité. Le CIG-MOST pourrait contribuer à mettre sur pied la structure intergouvernementale qui pourrait être requise par ces mécanismes de gouvernance.

En 2013, le Rapport mondial sur les sciences sociales, dont l'édition est confiée au Conseil international des sciences sociales (CISS), sera le principal résultat concret de la collaboration entre cette instance et l'UNESCO. Ce rapport portera particulièrement sur le changement environnemental mondial. Suite à l'appel à communications lancé en 2012, le processus éditorial en cours comprend notamment la commande de documents complémentaires et l'adoption de conclusions sur le fond par l'équipe éditoriale, conjointement avec le comité scientifique. Le Rapport paraîtra en novembre 2013 et devrait contribuer à fixer l'agenda du débat politique et scientifique international.

En collaboration avec l'UNESCO et d'autres partenaires, le CISS a également formulé une importante proposition visant à mettre sur pied un programme international pluriannuel de financement de la recherche, afin de soutenir l'apport des sciences sociales à la connaissance du changement mondial. Avec l'appui initial de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, ce programme, pour le financement duquel plusieurs autres entités ont exprimé leur intérêt, devrait être lancé à la fin 2013 et constituera l'un des éléments de l'initiative Terre d'avenir, de plus ample portée.

D'autres activités ont été conduites afin d'améliorer les synergies entre sciences humaines et sciences sociales pour mieux comprendre le changement environnemental mondial et ses diverses manifestations à l'échelle nationale et locale. Conjointement avec le Ministère de l'écologie français et avec l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, l'UNESCO a pris les premières mesures visant à créer un réseau mondial sur les « Descriptions du changement » conçu pour explorer la manière dont les changements environnementaux et sociaux sont représentés dans la construction sociale des descriptions qui en sont faites. Outre une série d'ateliers exploratoires, un portail de ressources en ligne sera bientôt inauguré pour encourager une collaboration scientifique et pragmatique autour des différentes interprétations du changement environnemental.

Le Secteur des sciences sociales et humaines est lui aussi activement impliqué dans les projets mis en œuvre par la Plate-forme intersectorielle sur le changement climatique de l'UNESCO, et dirige en particulier les efforts déployés pour renforcer le corpus interdisciplinaire de connaissances, y compris les sciences humaines et sociales – entre autres disciplines – au Sahel.

Dans le domaine de l'éthique environnementale, les travaux en cours sont principalement conduits dans le cadre des activités de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST), qui achève la rédaction d'un important rapport sur « Un cadre de principes et de responsabilités éthiques pour l'adaptation au changement climatique ». Après une révision supplémentaire et une fois achevé l'examen externe, le rapport sera adopté à la 8<sup>e</sup> session ordinaire de la COMEST (Bratislava, Slovaquie, 27-29 mai 2013). Il apportera ainsi un complément d'analyse au cadre de principes et de responsabilités éthiques pour l'adaptation au changement climatique, adopté lors de la 7<sup>e</sup> session ordinaire en 2011 (cf. annexe).

Le renforcement des travaux de la COMEST dans le contexte des activités du Programme MOST permettrait à celui-ci d'emprunter une voie plus efficace pour mieux répondre aux impératifs du processus de réforme de l'UNESCO, lequel exige que les programmes soient plus concentrés et mieux ciblés, et les priorités d'action davantage hiérarchisées. La pertinence d'une éthique de la responsabilité et des jugements moraux dont elle est assortie est essentielle à la définition de la relation souhaitable entre l'humanité et la nature, laquelle est directement concernée par l'inévitable transformation sociale en cours.

Les traits caractéristiques du changement climatique, en particulier, remettent en cause les notions éthiques traditionnelles de causalité, de temporalité et de capacité d'agir, et obligent à réexaminer la notion bien établie de responsabilité. Apporter une réponse adéquate au changement climatique suppose de créer des outils nouveaux et mieux ciblés pour favoriser les transformations sociales souhaitables et tenir compte du rôle, de la contribution et de la parole des femmes et des hommes.

En outre, de tels outils ne peuvent pas simplement être conçus en termes scientifiques ou politiques. Les graves défis que le changement climatique oppose à l'humanité, à l'environnement et aux éventuelles réponses politiques qui y seront apportées doit également être pensé d'un point de vue éthique. Au fond, le changement climatique est peut-être avant tout un défi éthique auquel la société réagit en fonction de ses connaissances scientifiques et des instruments politiques nationaux et internationaux. Pourtant, la dimension éthique du changement climatique est liée non seulement à l'évaluation de ses conséquences possibles et à l'atténuation de ses effets, mais aussi à la manière dont nous y réagissons et nous y adaptons. De plus, la définition que nous donnons aux défis liés au changement climatique pose d'importantes questions éthiques. Le débat politique sur le changement climatique ne repose pas exclusivement sur un socle factuel : il est aussi de nature éthique. Pourtant, les aspects éthiques du débat politique sont rarement explicites et, de ce fait, il est extrêmement ardu de les analyser et d'en débattre de manière critique et rationnelle, d'où la pertinence pour le Programme MOST d'intégrer les travaux de la COMEST à ses activités.

À partir du cadre de principes et de responsabilités éthiques pour l'adaptation au changement climatique, confirmé par l'analyse formulée dans le prochain rapport de la COMEST, les activités à venir du Programme MOST pourraient privilégier davantage la conception d'outils éthiques visant à soutenir les politiques nationales d'adaptation, en tirant parti des projets en cours qui sont décrits ci-dessous à la section 3.

De surcroît, l'UNESCO, toujours avec la contribution de la COMEST, continue d'envisager l'éventuelle opportunité d'établir une déclaration de principes éthiques en rapport avec le changement climatique. Comme l'a demandé le Conseil exécutif en octobre 2010 en notant les travaux de la COMEST, il sera procédé d'ici 2015 à une étude sur les principes éthiques susceptibles d'être appliqués au changement climatique dans son ensemble, y compris l'atténuation de ses effets, et sur l'éventuelle base technique d'une déclaration si elle était jugée politiquement souhaitable.

Les conséquences du changement climatique n'étant pas sans effet sur l'inégalité entre les femmes et les hommes, l'égalité entre les sexes doit être dûment prise en compte. Les femmes, surtout dans les pays en développement, sont plus vulnérables que les hommes face aux effets du changement climatique, et tiennent un rôle différent dans la réponse qui y est apportée. Si les

femmes sont plus vulnérables face au changement climatique, elles sont aussi plus à même de susciter le changement et l'adaptation au sein de leurs communautés. Renforcer leur autonomie en leur confiant les outils et les moyens nécessaires permettra d'en faire des agents essentiels de l'adaptation et de l'atténuation dans de nombreux domaines.

**Deuxième fonction : appuyer l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et catalyser la collaboration internationale et le dialogue politique autour de l'inclusion sociale et des dimensions sociales du changement environnemental mondial**

Parallèlement à la constitution d'un corpus de connaissances et de données factuelles, l'UNESCO travaillera avec les États membres et les acteurs concernés pour appuyer le dialogue politique et l'élaboration de mesures qui garantissent l'inclusion de l'ensemble des catégories sociales, en accordant une attention particulière aux femmes et aux filles, et qui tiennent compte des dimensions sociales du changement environnemental mondial.

Les politiques gouvernementales sont l'un des principaux facteurs d'inclusion sociale dans toute juridiction, car elles fixent le cadre juridique et politique qui s'applique à tous les autres aspects de l'inclusion. Les lacunes et les failles du dispositif réglementaire affectent la planification, le financement et la programmation des activités à tous les niveaux de gouvernement, des autorités nationales aux autorités sous-nationales. De ce fait, elles nuisent au bien-être de la population dans son ensemble et poussent les personnes déjà marginalisées encore plus près du gouffre. Dans toute juridiction, la création d'un environnement inclusif doit commencer par l'évaluation du caractère inclusif les cadres politiques et réglementaires, la détection des failles et obstacles existants ainsi que l'élaboration de pistes et de recommandations visant à réviser et à réformer lesdits cadres.

Le programme de l'UNESCO sur les politiques d'inclusion sociale est conçu pour répondre aux besoins précités en renforçant les capacités nationales et régionales d'évaluation, de comparaison et de réforme des politiques nationales et des cadres réglementaires afin d'améliorer leur caractère inclusif et leur viabilité sociale. Cette action ne consiste pas à mesurer l'impact qu'on, une fois traduites dans les programmes et actions du gouvernement, les politiques sur le terrain. Elle vise plutôt à évaluer les cadres d'action et la réglementation per se en procédant à l'analyse comparée des résultats et en faisant de l'inclusion sociale un objectif fondamental placé au cœur de l'ensemble des politiques gouvernementales et des processus de planification. Les recommandations émises par les organes conventionnels des droits de l'homme des Nations Unies et l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme orienteront la formulation de propositions visant à concevoir ou à réviser des politiques publiques.

Actuellement, les travaux se concentrent sur la formulation, la validation et la diffusion auprès d'un ensemble de juridictions d'une méthodologie permettant d'évaluer les niveaux d'inclusivité et de viabilité sociale des cadres d'action et de la réglementation. Cette méthodologie adoptera une approche globale de l'inclusion sociale en tant que « processus de mise en œuvre des efforts visant à garantir que tous les individus, quelles que soient leurs origines, aient des chances égales de réaliser pleinement leur potentiel dans la vie. Ces efforts comprennent les politiques et les actions qui promeuvent l'égalité d'accès aux services (publics) et permettent aux citoyens de participer aux processus de prise de décisions qui influent sur leur vie ». Ainsi, cette méthodologie sera conçue pour dépasser les seuls indicateurs liés aux revenus et aux services sociaux pour évaluer les politiques menées dans tous les domaines concernés : la protection sociale et le droit du travail, les soins de santé, l'éducation, la science, la participation politique et civique, l'environnement (y compris les politiques de gestion des sols et de l'eau), la lutte contre les discriminations et la culture. Une série d'indicateurs – sous forme de critères d'évaluation de l'inclusivité et de la viabilité sociale des politiques publiques – sera mise au point pour chacun de ces huit domaines d'intervention. Les indicateurs seront choisis et conçus de telle manière que les autorités nationales compétentes pourront, le cas échéant, en soutenir et en suivre la mise en œuvre à moyen et à long terme.



La méthodologie comprendra les moyens suivants : (i) inventaire des initiatives prises pour produire des données et mesurer l'inclusion sociale, y compris des indicateurs et des indices, à l'échelle mondiale et dans les juridictions bénéficiaires sélectionnées ; (ii) formulation d'une approche analytique commune de l'inclusion sociale à utiliser tout au long du programme ; (iii) liste d'un ensemble unifié d'indicateurs permettant d'évaluer les politiques et les règles adoptées dans les principaux domaines concernés (y compris ceux qui touchent aux conditions de vie socioéconomiques, à l'engagement politique et civique et à la participation à la vie culturelle) ; (iv) élaboration d'un guide pratique de l'approche participative et de sa mise en pratique dans le cadre du programme de politiques d'inclusion sociale ; (v) soutien aux bureaux régionaux et/ou nationaux et aux autres partenaires concernés afin qu'ils adoptent cette méthodologie.

Compte tenu des initiatives complémentaires d'inclusion sociale qu'ont conçues et mises en œuvre d'autres acteurs du développement, le programme lancera un vaste processus de consultation et d'approbation auprès des parties concernées afin de garantir la complémentarité des efforts déployés, d'éviter leur duplication et de s'assurer que l'élaboration de la méthodologie reflète la diversité des points de vue, de l'expertise et des conseils. Cette section du programme et les interventions qui en découleront à l'échelle nationale seront également mises en œuvre en coordination avec le Conseil intergouvernemental du Programme MOST (CIG-MOST), dont elles éclaireront les débats.

Cette première phase du programme de politiques d'inclusion sociale couvrira les trois régions et neuf pays : la région arabe (Jordanie, Liban et Maroc), l'Amérique centrale (Guatemala, Honduras et El Salvador) et le Sahel (Burkina Faso, Niger, et Sénégal). Ces pays ont été sélectionnés en fonction d'un ensemble de critères qui portent notamment sur la représentation géographique et la pertinence des juridictions au regard de l'exercice général de pilotage méthodologique. D'un bout à l'autre du processus de conception et de mise en œuvre du programme d'inclusion sociale dans son ensemble, une attention toute particulière sera accordée au renforcement des échanges Sud-Sud sur les leçons tirées de l'expérience, les bonnes pratiques et les réussites politiques qui favorisent l'émergence de sociétés inclusives.

D'autre part, le programme de politiques d'inclusion sociale lancé au cours de cet exercice biennal concerne aussi les migrants. Les travaux que conduit l'UNESCO en Asie portent particulièrement sur les migrants internes et internationaux. Cette priorité fait suite au programme sur les migrations que l'Organisation met en œuvre depuis de nombreuses années. Elle répond également à la mobilité croissante dans et entre les pays de cette région. Grâce à l'Initiative sur les migrations internes en Inde (IMII) qui fait suite à la Déclaration de Colombo de 2011, l'UNESCO et l'UNICEF, conjointement avec d'autres agences des Nations Unies telles que l'OIM, ONU Femmes, ONU-Habitat and l'OIT, soutiennent les initiatives favorables aux droits des migrants internes dans la vie économique, sociale, politique et culturelle du pays. L'UNESCO dresse la liste des politiques et des pratiques en vigueur qui favorisent l'intégration des migrants internes dans les villes indiennes. Elles ont été présentées sous la forme d'un guide pratique qui distingue entre plusieurs types d'inclusion et contient de nombreuses références à des études de cas indiennes, afin de concevoir et de mettre en œuvre des politiques plus inclusives à l'égard des migrants. En Chine, à partir des travaux effectués par le Bureau de Beijing au cours du précédent exercice biennal, l'UNESCO conduit des études comparatives afin d'étudier le caractère inclusif des politiques qui concernent les droits des femmes et des jeunes migrants. Ces études se nourrissent des travaux menés au cours du précédent exercice biennal sur les droits des femmes migrantes et leur accès à l'éducation, à la formation et à l'emploi, et sont conformes au 11<sup>e</sup> Plan quinquennal 2011-2015 de la Chine, dans lequel le renforcement des possibilités d'emploi des travailleurs, la formation professionnelle et l'éducation ainsi que le respect du droit du travail sont érigés en priorités.

Comme le prévoit l'approche programmatique intersectorielle sur la jeunesse, le programme d'inclusion sociale porte sur l'évaluation du niveau d'inclusivité des politiques publiques de la jeunesse. Conformément à la Stratégie de l'UNESCO pour la jeunesse africaine, le SHS soutient l'élaboration de mesures et les processus d'examen en Zambie et en Côte d'Ivoire en vue de garantir leur caractère inclusif. Cela vaut également pour l'Indonésie, où le SHS travaille de

concert avec les agences des Nations Unies pour examiner le niveau d'inclusivité des politiques publiques visant la jeunesse dans la région de Papouasie. Ces activités sont ancrées dans le droit international et dans d'autres instruments normatifs, de sorte que les analyses et les recommandations formulées sont conformes aux normes prévues par ces documents.

Outre ce travail d'élaboration de politiques, le SHS agit avec les États membres et d'autres acteurs afin de renforcer le dialogue et la collaboration multipartites noués pour promouvoir des réponses fermes aux obstacles qui entravent l'inclusion sociale aux niveaux régional, sous-régional et national. En 2012-2013, il est souhaitable que cette coopération se déploie principalement par le canal des forums de ministres du développement social. Le Secrétariat consent un double effort :

- (i) Tout d'abord pour nouer des partenariats et apporter un appui à l'organisation des forums de ministres du développement social qui traiteraient des priorités de l'inclusion sociale et des résultats susceptibles de nourrir les travaux du CIG-MOST.
- (ii) Ensuite, l'UNESCO agit également pour répondre à l'un des principaux points soulevés par les États membres lors de récentes réunions, à savoir l'absence de suivi des recommandations adoptées lors des forums de ministres du développement social. Pour ce faire, le Secrétariat a analysé les recommandations adoptées lors des forums de ministres du développement social organisés au cours du précédent exercice biennal (Kingston en 2010, San Salvador et Colombo en 2011). Cette analyse a mis en lumière l'intérêt croissant que suscitent l'investissement dans les recherches en sciences sociales et l'élaboration de politiques d'inclusion sociale, l'augmentation des échanges d'expériences et le renforcement des liens noués entre décideurs politiques et établissements de recherche. Le développement de la jeunesse suscite aussi l'intérêt, surtout pour ce qui concerne la promotion de son engagement civique et la lutte contre la violence (en Amérique latine et dans les Caraïbes) ainsi que le développement des compétences (en Asie-Pacifique). L'étape suivante consistera à travailler avec les gouvernements nationaux, les Bureaux hors Siège et les partenaires régionaux pour mettre au point des schémas généraux de suivi des recommandations et des travaux entrepris par les différents acteurs à cet égard, tout en intégrant les résultats des prochains forums de ministres du développement social qui se tiendront en 2012 et 2013.
- (iii) En coopération avec le Gouvernement de Trinité-et-Tobago, l'UNESCO a organisé le deuxième Forum des ministres du développement social et durable des Caraïbes dans le cadre du Programme MOST (21-23 mai 2012) sur le thème suivant : « Promouvoir l'équité et l'inclusion sociale : vers la prospérité pour tous ». Six pays étaient représentés par des ministres (Barbade, Grenade, Suriname, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Montserrat et Trinité-et-Tobago), trois pays avaient dépêché des Secrétaires permanents de ministères (Bermudes, Barbade, Saint-Kitts-et-Nevis), et quatre autres ont envoyé des hauts responsables chargés de représenter les ministres (Antigua-et-Barbuda, Jamaïque, Sainte-Lucie et Venezuela (République bolivarienne du)). Plusieurs agences des Nations Unies ont participé (PNUD, OIT, ONUSIDA, Organisation mondiale de la Santé/ Organisation panaméricaine de la santé) ainsi que des membres des représentations diplomatiques de l'Union européenne et de la République bolivarienne du Venezuela. Le principal résultat du Forum a consisté à adopter une déclaration politique finale intitulée « Déclaration de Port d'Espagne 2012 », qui contient six recommandations concrètes. Les mécanismes de suivi ont été clarifiés et répartis entre acteurs, et la décision d'organiser un troisième Forum en 2014 a été ratifiée. Deux États membres ont transmis leurs manifestations d'intérêt, qui doivent être examinées avant qu'une décision ne soit prise.

En partenariat avec d'autres institutions, l'UNESCO met en œuvre deux activités qui découlent des décisions adoptées au Forum de Port d'Espagne : une « Évaluation stratégique comparée du caractère inclusif des politiques publiques sur la jeunesse dans les pays de la CARICOM »

(coordonnée par la Commission nationale de Jamaïque pour l'UNESCO en collaboration avec le Centre national pour le développement de la jeunesse (NCYD) et l'Observatoire de la délinquance juvénile de la Jamaïque sur le campus Mona de l'Université des Indes occidentales); et l'élaboration d'un programme d'études sur les politiques publiques socialement inclusives pour les cursus proposés sur le campus Henri Christophe de l'Université d'État d'Haïti à Limonade, en Haïti.

Le 9<sup>e</sup> Forum des Ministres du développement social et des Ministres de la jeunesse d'Amérique latine, organisé conjointement avec l'UNESCO et initialement prévu les 6 et 7 mars 2013 à Tegucigalpa, au Honduras, a été reporté par le gouvernement hôte. Ce Forum consacré au thème de « l'inclusion sociale et des politiques inclusives de la jeunesse » vise les objectifs suivants :

- (i) Dresser un bilan à jour de la recherche et des mesures prises.
- (ii) Partager les expériences réussies et débattre des méthodes concrètes permettant d'améliorer la cohérence entre la recherche et l'élaboration de politiques.
- (iii) Déterminer les priorités communes de la conception et de la mise en œuvre de mesures et de programmes.
- (iv) Promouvoir la coopération avec les organes de recherche régionaux et nationaux en tenant compte de la contribution du Conseil intergouvernemental du Programme Gestion des transformations sociales (CIG-MOST).

Les délibérations du Forum s'achèveront par l'adoption d'une déclaration contenant des recommandations stratégiques.

La tenue de Forums ministériels régionaux dans la région arabe, en Afrique et en Asie d'ici la fin 2013 est en cours de négociation avec les pays candidats pour les accueillir.

Outre le travail accompli autour des forums de ministres du développement social, il existe une autre piste de dialogue de haut niveau pouvant concerner l'inclusion sociale tout en s'intégrant également aux travaux du CIG-MOST. Dans le cadre de son programme sur le sport, l'UNESCO prépare avec le Gouvernement allemand la cinquième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS V) qui se tiendra à Berlin en mai 2013. MINEPS est la seule plate-forme mondiale de son espèce et offre à ce titre une occasion précieuse de conduire des échanges bilatéraux et multilatéraux pour s'accorder, initier des partenariats internationaux et appuyer le développement dans le domaine de l'éducation physique et du sport. Le programme de MINEPS V explorera la contribution du sport à la société dans les domaines de l'éducation, de la culture et de l'inclusion, en vue d'améliorer l'accès et les possibilités des femmes, des personnes en situation de handicap et des catégories marginalisées.

Dans le domaine du changement environnemental, les activités visant à soutenir les politiques nationales d'adaptation qui tiennent compte des contributions, des compétences et des rôles respectifs des femmes et des hommes se concentrent dans trois régions où des phénomènes caractéristiques de vulnérabilité environnementale sont constatés : les Caraïbes, le Sahel et le Pacifique. En outre, un quatrième projet est spécialement consacré aux migrations environnementales en Asie centrale. Ces activités relèvent de l'Axe d'action 3 : Aider les États membres à faire face aux transformations sociales par la création et le renforcement de systèmes de recherche nationaux et la promotion des réseaux de connaissances et des capacités de recherche en sciences sociales (MLA 3)", et visent notamment à la concrétisation du résultat 6 : « Affinement des agendas internationaux concernant l'évolution de l'environnement planétaire et renforcement des réponses stratégiques nationales moyennant une meilleure prise en compte des dimensions sociales et humaines intrinsèques à ce phénomène et la mise à profit des contributions des sciences sociales et humaines ».

Les projets comportent les éléments suivants :

1. Soutien à l'élaboration et à la planification de politiques environnementales dans la région caraïbe (Barbade, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis et Trinité-et-Tobago). Cette action vise à améliorer la participation, les capacités et le consensus concernant la production et l'utilisation de données sociales liées au changement environnemental dans le cadre de l'élaboration et de la planification de politiques dans les juridictions bénéficiaires de la région caraïbe. Pour atteindre cet objectif de développement, les activités suivantes sont proposées : (a) étude des problèmes visant à déterminer les faiblesses nationales et sous-régionales de la recherche et de la production de données en matière sociale, qui nuisent à la qualité et à la portée de l'analyse et de la programmation politique des mesures sociales liées au changement climatique ; (b) élaboration d'une Feuille de route pour la création d'une Plateforme d'échange et de gestion des connaissances sur le changement climatique. Les produits et mécanismes mis en place dans le cadre de ce projet contribueront à la réalisation des objectifs fixés par le Conseil intergouvernemental du Programme Gestion des transformations sociales (CIG-MOST) pour le pilier thématique de MOST sur le changement environnemental mondial. En outre, ce projet constituera également une occasion précieuse pour la coopération Sud-Sud et l'apprentissage à l'échelle régionale.

### Résultats

- L'activité se déroule conformément au programme et au calendrier indiqués dans sa stratégie initiale de mise en œuvre.
  - Un accord a été conclu avec la Commission nationale de Saint-Kitts-et-Nevis pour l'UNESCO afin d'organiser un atelier régional visant à discuter et à valider l'analyse et les propositions commandées. L'implication directe des Commissions nationales et d'autres institutions gouvernementales au cours de la phase de planification a favorisé un sentiment d'autonomie qui contribue à promouvoir la visibilité et la durabilité des travaux de l'UNESCO.
2. Analyse des relations entre changement climatique, dégradation de l'environnement et migration au Sahel (Côte d'Ivoire et Sénégal). Cette action vise à renforcer les liens entre le monde de la recherche et les décideurs publics sur les questions liées aux migrations environnementales. Pour réaliser cet objectif de développement, le projet comprend les actions suivantes : (a) créer et mettre en œuvre un Réseau multidisciplinaire de recherche stratégique chargé de nouer des liens de coopération entre les chercheurs en sciences naturelles et en sciences sociales, les décideurs publics, les bureaux nationaux de statistiques et les groupes concernés dans la société civile afin d'améliorer la production et l'utilisation de données scientifiques dans le cadre de l'élaboration et de la planification des politiques publiques ; (b) conduire deux études de cas stratégiques à l'échelle nationale et, si possible, régionale, concernant l'impact du changement environnemental sur les migrations et les déplacements ; (c) faire connaître les données produites et encourager leur utilisation dans le cadre de politiques fondées sur des données factuelles dans le domaine des migrations environnementales.

Outre sa contribution à l'Axe d'action 3, cette activité s'articule avec le projet « Renforcer de l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets au Sahel et en Afrique de l'Ouest », financé et mis en œuvre par l'intermédiaire de la Plate-forme intersectorielle sur le changement climatique de l'UNESCO. De plus, ce projet est conçu pour contribuer aux travaux conjoints de l'UNESCO et du CISS visant à renforcer le corpus de connaissances en sciences sociales dans le domaine du changement environnemental grâce à la rédaction du Rapport mondial sur les sciences sociales 2013 intitulé « Changer l'environnement : l'impact transformateur des sciences sociales ».

### Résultats

- Les termes de référence des deux études de cas ont été rédigés, ont fait l'objet d'une validation interne et externe et ont été traduits en français.
  - En Côte d'Ivoire et au Sénégal, des accords ont été conclus et des contrats de collaboration signés avec les Commissions nationales pour l'UNESCO et d'autres partenaires. Une possible coordination avec le groupe de travail africain de la COMEST est à l'étude.
  - Deux séminaires d'initiation se sont déroulés les 27 et 28 février à Dakar, au Sénégal, puis les 6 et 7 mars à Abidjan, en Côte d'Ivoire.
3. Améliorer les réponses internationales aux migrations environnementales dans la Région de la Mer d'Aral (pays du Bureau multipays d'Almaty – Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan et Ouzbékistan). Cette action vise à créer une plateforme permettant d'analyser l'expression « migration environnementale » et d'en généraliser l'emploi parmi les décideurs publics de la région. Une étude de cas mise à jour sur les migrations en provenance de la région de la mer d'Aral sera conduite et présentée aux acteurs concernés dans le cadre d'une table ronde internationale de deux jours, qui se tiendra au Kazakhstan en mai 2013. Les recommandations qui en découleront seront à l'origine d'un plan d'action régional et de la création d'un Réseau de l'Asie centrale sur les migrations et le changement environnemental chargé d'enrichir l'élaboration et la planification de politiques dans le domaine en question.

Afin de veiller à l'appropriation et à l'utilité des travaux de l'UNESCO au-delà de l'exercice biennal en cours, il est prévu de mobiliser des moyens supplémentaires (en recourant à une subvention du Fonds d'urgence pour le financement initial) et de nouer des partenariats stratégiques avec les acteurs nationaux, les agences des Nations Unies et les organisations internationales concernées.

### Résultats

- Le projet se déroule comme prévu. L'étude de cas mise à jour et la table ronde devraient être achevées à la mi-mai 2013.
- Un accord a été conclu avec ONU-Femmes pour intégrer le thème de l'activité dans le cadre des travaux que l'Agence conduira en 2013 sur les migrations au Kazakhstan.
- Pour ce projet, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) s'associera à l'UNESCO en apportant son expertise sur les migrations, en conduisant des projets complémentaires en matière environnementale et en favorisant la participation au débat de praticiens des politiques publiques.
- L'UNESCO participera sur certains sujets à l'activité que conduiront à la mi-2013 ONU-Femmes et l'OSCE sur les politiques en matière de migrations régionales, à Shymkent, dans la région du Kazakhstan méridional (voisine de la mer d'Aral).
- Les négociations se poursuivent avec l'Organisation internationale pour les migrations, la Fondation Friedrich Ebert, le Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral et plusieurs autres organisations en vue d'obtenir leur expertise et leur contribution financière ou en nature.

Le projet se déroule conformément au programme et au calendrier indiqués dans sa stratégie initiale de mise en œuvre. L'étude de cas mise à jour et la table ronde devraient être achevées à la mi-mai 2013.

4. Renforcer l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Ce projet est financé et mis en œuvre par l'intermédiaire de la Plateforme intersectorielle de l'UNESCO sur le changement climatique. Il est conçu pour favoriser l'application de la Stratégie de l'UNESCO pour faire face au changement climatique aux niveaux sous-régional et national et met l'accent sur l'atténuation et l'adaptation, les activités du projet étant conduites au Burkina Faso (Sahel) et au Ghana. Ce projet fera suite à la réussite de l'activité 35 C/5 « Changement climatique et migrations en Afrique » qui a permis de traiter des données relatives au climat et aux migrations recueillies par des sites de veille démographique dans neuf pays africains, dont le Burkina Faso et le Ghana.
5. Implications sociales du changement climatique dans le Pacifique. Cette activité vise à améliorer la connaissance des effets du changement climatique sur les femmes et les hommes vivant dans la région Pacifique. Elle prévoit de poursuivre la collecte de données sur le genre et le changement climatique dans le Pacifique. En 2010, l'UNESCO et l'Université Monash ont conduit une première étude documentaire. En 2012, la collecte des données de terrain sera achevée dans un pays. Il est demandé à l'Université Monash et au Conseil australien de la recherche de renouveler le financement qu'ils apportent habituellement à cette activité afin de l'étendre à plusieurs autres pays – dont le nombre souhaité est fixé à trois. Ce projet sera mis en œuvre en partenariat avec le SC spécialiste du programme à Apia.

Un autre volet du projet consiste à analyser les données longitudinales disponibles sur les migrations observées dans le Pacifique. Plusieurs déplacements de population ont eu lieu dans le passé (par exemple en provenance d'un ancien site d'essais nucléaires aux Îles Marshall, ou sur l'île de Rabi en raison des dégradations liées à l'exploitation du phosphate). Les populations migrantes se sont établies dans les zones voisines et sont susceptibles de fournir des informations précieuses sur l'impact à long terme de la réinstallation de communautés, tant à l'intérieur de leur pays qu'à l'étranger.

### **Troisième fonction : soutenir le renforcement des capacités dans les domaines de l'inclusion sociale et du changement environnemental mondial**

Les travaux de l'UNESCO sont complétés par un flux d'activités visant à renforcer les capacités des États membres et des acteurs concernés afin de concevoir, de mettre en œuvre, de suivre et de promouvoir des politiques et des programmes participatifs dans les domaines prioritaires de l'Organisation.

À l'échelle mondiale, des initiatives sur mesure de renforcement de capacités permettront d'aider les États membres et d'autres acteurs à élaborer et à mettre en œuvre des recommandations visant à rendre leurs politiques publiques plus inclusives, ce qui aura pour effet d'améliorer la prise en compte des droits des groupes marginalisés. De surcroît, le SHS travaille avec ses partenaires à l'élaboration et à la mise en œuvre d'outils et de programmes sur mesure qui couvrent les différents aspects de l'inclusion sociale.

En Haïti, suite aux recommandations du deuxième Forum des ministres du développement social et durable des Caraïbes dans le cadre du Programme MOST, l'UNESCO s'est associée avec des chercheurs de l'Université d'État d'Haïti et de l'Institut des Amériques pour élaborer un cours consacré aux politiques publiques socialement inclusives dans le cadre du programme universitaire du campus Henri Christophe Campus, à Limonade. Ce cours sera conçu d'une manière assez souple pour répondre aux exigences des normes pédagogiques requises pour les étudiants inscrits à l'année dans cette université tout en permettant la mise en œuvre d'activités de sensibilisation destinées au campus Henri Christophe, en particulier dans le cadre des formations intensives de travailleurs sociaux, du renforcement des capacités des fonctionnaires et des ateliers visant à émanciper la société civile. Les membres de l'Équipe de conception et de développement du programme qui élaboreront ce programme d'études et prépareront le plan de travail ont été désignés en janvier 2013 et la première phase d'activités s'achèvera à la fin du mois d'avril 2013.

par la livraison d'une trousse pédagogique qui contiendra des plans de cours, des documents pédagogiques, des outils d'aide à la formation et une méthode d'évaluation.

Dans le cadre de la plate-forme intersectorielle sur une culture de la paix et de la non-violence, le SHS, en collaboration avec le BSP et le Secteur de l'éducation, met en œuvre un projet consolidé à l'échelle mondiale intitulé « Renforcement de l'autonomisation des jeunes femmes et hommes et de leur engagement en particulier dans les processus démocratiques, en vue de promouvoir le dialogue interculturel et l'inclusion sociale ». Ce projet vise à favoriser la participation de la jeunesse en émancipant les jeunes femmes et hommes de telle sorte qu'ils deviennent les agents d'un changement positif dans leurs communautés. Il obéit à une approche intersectorielle et s'articule autour de quelques champs d'intervention stratégiques qui permettent de conduire des actions transversales et d'encourager les travaux intersectoriels. Il prévoit la réalisation d'études régionales et de consultations nationales visant à déterminer les principaux obstacles rencontrés par les différents pays et régions, ainsi que la manière dont la participation de la jeunesse peut être augmentée. Le projet comprend également des sessions de formation, des ateliers et des initiatives de soutien pédagogique autour de l'Internet ainsi que des réseaux et médias sociaux, afin de donner aux jeunes femmes et hommes les moyens de concrétiser leurs aspirations et de mieux défendre leurs droits. Ces composantes pédagogiques devraient doter les jeunes femmes et hommes de compétences en matière de communication et de résolution de conflits, et améliorer leur connaissance des principes liés au maintien de la paix. Les stratégies adoptées à l'échelle régionale sont les suivantes :

- Dans les États arabes, les jeunes femmes et hommes ont participé au Printemps arabe et attendent un changement qui garantirait et qui protégerait leur droit à une pleine participation. En Égypte et en Tunisie, l'accent est notamment mis sur l'évaluation et la planification de l'éducation civique, y compris l'adoption d'une démarche fondée sur les droits de l'homme par les établissements (règlement intérieur, etc.). Le cadre scolaire et les méthodes pédagogiques actives et participatives sont des éléments indispensables à la diffusion des valeurs démocratiques au moyen d'outils innovants. Au Liban, priorité est accordée au dialogue interculturel et interconfessionnel afin de réconcilier la jeunesse dans un contexte violent et conflictuel.
- En Afrique, les jeunes hommes et femmes font face à un contexte de particulière instabilité politique et de profonde pauvreté dû à la succession des conflits et au sous-développement lié à la profonde faiblesse des infrastructures et aux crises politiques, économiques et sociales. C'est pourquoi l'accent est mis sur la mobilisation des communautés de jeunes autour des thèmes de la citoyenneté et de la non-violence. Au Burundi, les réseaux communautaires seront mobilisés, leurs animateurs formés et l'ensemble de la population sensibilisé au moyen des TIC et de campagne d'information. La prévention de la violence en contexte électoral fera l'objet d'une attention particulière. Au Ghana et en Sierra Leone, le dialogue entre les acteurs concernés et la diffusion de messages de paix dans les médias contribueront à prévenir la violence avant, pendant et après les élections.
- En Amérique latine et dans les Caraïbes, le contexte est marqué par la pauvreté, l'instabilité sociale et politique et la violence, dont les jeunes hommes et femmes sont à la fois victimes et auteurs. La priorité est consacrée aux moyens accordés aux jeunes pour qu'ils évitent de commettre des actes violents. La prévention de la violence doit être mise en œuvre dans les écoles, mais aussi dans d'autres contextes offrant des chances à la jeunesse, y compris les lieux d'enseignement non scolaire.

Parallèlement, l'UNESCO a poursuivi l'expérience réussie des « Universités d'été de MOST ». Le principal objectif de l'université d'été de MOST est de renforcer les capacités de jeunes universitaires et professionnels (chercheurs et fonctionnaires) de la région concernant les politiques de développement social et le lien entre sciences sociales et politiques publiques. Chaque année, l'université d'été rassemble en moyenne une cinquantaine de jeunes participants,

qui profitent de l'occasion pour échanger pendant une semaine avec un groupe d'enseignants de haut niveau venus de plusieurs pays de la région. Ces enseignants exposent des méthodes originales de renforcement des capacités qui enrichissent les compétences scientifiques des jeunes chercheurs et contribuent à constituer une masse critique de chercheurs et de fonctionnaires capables d'élaborer des stratégies et d'orienter les politiques publiques. En l'état, les Universités d'été de MOST, en prise directe avec les réalités locales, constituent un outil très performant de promotion des liens entre recherche et politiques, et de création de réseaux durables associant chercheurs, décideurs publics et dirigeants sociaux au niveau international. Il est actuellement envisagé de lier les Universités d'été de MOST au Forum des ministres du développement social, qui pourrait s'en servir pour former ses équipes.

L'UNESCO a récemment organisé une université d'été sur le thème « Démocratie, droits humains et citoyenneté : l'enfance et la jeunesse latino-américaine au cœur d'une École régionale de MOST », qui s'est tenue du 28 mai au 2 juin 2012 à Montevideo, en Uruguay. Le Gouvernement du Pérou a signé un mémorandum d'accord pour l'organisation en 2013 d'une université d'été de MOST à Lima. Une autre université d'été, financée par la coopération suisse, doit se tenir à La Havane. Il a été proposé d'organiser une troisième université d'été de MOST conjointement entre l'Amérique latine et les pays arabes.

Outre ces trois fonctions, l'UNESCO participe également aux processus et aux travaux collaboratifs en cours des Nations Unies.

Le changement environnemental mondial et les défis sociaux qu'il suscite sont au cœur des délibérations internationales et des agendas de développement. Les défis environnementaux sont de moins en moins ramenés à de simples surcoûts ou à la nécessité de développer de nouvelles technologies ; une attention croissante est désormais accordée aux dimensions éthiques et sociales de l'agenda du changement environnemental. Les activités de l'UNESCO visent dans ce contexte à convaincre de la pertinence des sciences humaines et sociales dans le débat international sur le développement durable, y compris ses composantes sociale et environnementale, et à favoriser une meilleure prise en compte des défis qui en découlent.

Sous l'égide de MOST, l'UNESCO contribue aux processus et aux travaux collectifs en cours des Nations Unies ; une série d'activités a eu lieu lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio de Janeiro, juin 2012) et de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Doha, décembre 2012) afin de sensibiliser à la dimension sociale évidente des défis environnementaux.

La contribution au processus de Rio + 20 et à la Conférence de Rio figure parmi les activités les plus visibles de l'UNESCO. Avant la Conférence de Rio, MOST soutenait en tant que partenaire les négociations simultanées de la « Conférence Rio + 20 » menées par des étudiants de Sciences Po, à Paris, et s'associait également à l'organisation de négociations simultanées par des étudiants d'autres régions. Pendant la Conférence des Nations Unies, une manifestation parallèle s'est tenue avec le soutien de la Commission nationale norvégienne pour l'UNESCO sur « Le soutien des sciences sociales aux politiques de promotion de la dimension sociale du développement durable dans un climat changeant », à laquelle ont assisté la Directrice générale de l'UNESCO, le ministre de l'environnement de la Norvège, le directeur de l'UNRISD, le directeur exécutif du CISS, un vice-ministre brésilien et l'ADG/SHS. De son côté, l'UNRISD a organisé une autre manifestation parallèle en coopération avec le MOST et le CISS, qui a porté sur l'économie verte et le pilier social du développement durable.

Récemment, Doha +18 a donné une visibilité au MOST et lui a permis de poursuivre ses activités en coopération, entre autres, avec les membres de l'Équipe spéciale des Nations Unies sur les dimensions sociales du changement climatique. L'une des manifestations organisées à cette occasion concernait « Les dimensions sociales du changement climatique : Mobiliser les connaissances en sciences sociales pour s'adapter au changement climatique ». Elle s'est tenue avec le soutien de la Commission nationale norvégienne pour l'UNESCO (dans le cadre de la vice-



présidence norvégienne du CIG-MOST) et de l'ONG norvégienne « Bellona ». Outre CICERO, les membres de l'Équipe spéciale des Nations Unies sur les dimensions sociales du changement climatique ont participé à cette manifestation, y compris l'OMS, qui est l'un des deux agences principales. L'UNESCO était représentée par l'ADG/COI, signe que la coopération intersectorielle est excellente.

Dans le sillage du programme sur les migrations qu'elle met en œuvre depuis plusieurs années, l'UNESCO s'est engagée activement au sein du Groupe mondial sur la migration (GMG) des Nations Unies, qui comporte 16 membres. L'objectif de ce Groupe est d'améliorer la cohérence, la coordination et les synergies entre ses membres. Exerçant la présidence par intérim du Groupe de janvier à juin 2012, l'UNESCO a présidé la réunion des chefs d'agence du GMG en avril 2012. Au cours du second semestre 2012, l'UNESCO, qui exerçait la présidence sortante de la troïka du GMG, a participé conjointement avec l'UNODC et le DAES à un examen du GMG, qu'elle a coordonné et qui avait été demandé lors de la réunion des chefs d'agence en avril 2012. Cet examen a débouché sur un certain nombre de recommandations institutionnelles de fond visant à améliorer la cohérence, l'efficacité et la visibilité du Groupe. Ces recommandations ont inspiré les décisions prises lors de la réunion suivante des chefs d'agence du GMG, en novembre 2012. Actuellement, l'UNESCO participe à deux groupes de travail créés suite à la réunion de novembre : le premier sur les migrations, les droits de l'homme et la problématique hommes-femmes, et le second sur l'élaboration d'un plan d'action pluriannuel du GMG. L'Organisation participe aux discussions en cours au sein du GMG sur la contribution du Groupe au Dialogue 2013 de haut niveau sur les migrations internationales et le développement à l'Assemblée générale (octobre 2013), ainsi qu'au processus d'élaboration de l'agenda international du développement post-2015. Outre sa participation régulière aux documents de travail, aux séances d'information et aux déclarations, l'UNESCO a rédigé le chapitre consacré à la mobilité des étudiants dans un rapport majeur émanant de l'ensemble du GMG sur les migrations, la jeunesse et le développement.

Le Programme MOST participe également à l'Équipe spéciale des Nations Unies sur les dimensions sociales du changement climatique, constituée en application des articles 1 et 4 de la CCNUCC pour mettre en lumière les avantages socioéconomiques qu'apporte le traitement du changement climatique, tout en accordant la priorité aux groupes les plus vulnérables. Le chapitre concernant les agents du changement climatique a été principalement rédigé par le Secrétariat du Programme MOST en vue du document de réflexion présenté à la réunion du COP 17 à Durban en 2011.

## ANNEXE

### UN CADRE DE PRINCIPES ET DE RESPONSABILITÉS ÉTHIQUES POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

*Adopté lors de la 7<sup>e</sup> session ordinaire de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) à Doha (Qatar), 9-12 octobre 2011*

#### Préambule

*Ayant examiné les changements mondiaux de grande ampleur qui résulteraient d'un changement climatique non atténué, quelles qu'en soient les causes,*

*Considérant le contexte incertain et extrêmement politisé où sont prises les initiatives nationales et internationales visant à atténuer le changement climatique et s'adapter à ses effets, et*

*Ayant en vue son mandat de conseiller les États membres et le Directeur général de l'UNESCO, la COMEST propose le cadre suivant de principes et de responsabilités éthiques, qui pourra être utilisé par les États, les organisations internationales, les ONG, les OBC, les entreprises, les médias, les autorités locales et les individus, pour aider à la formulation et à la mise en œuvre de politiques d'adaptation et répondre aux effets du changement climatique :*

#### Principes

*Les principes ci-après constituent la base éthique à partir de laquelle pourront être définies les responsabilités vis-à-vis du changement climatique.*

1. **Ne pas nuire** aux individus ou à l'environnement en négligeant d'agir pour faire face aux effets du changement climatique ou en agissant d'une manière mal avisée.
2. **Équité** dans la répartition des conséquences négatives du changement climatique et des avantages résultant d'une réponse adaptée, particulièrement en ce qui concerne les populations vulnérables, les générations futures, les peuples autochtones, les femmes et les enfants.
3. **Accès équitable** aux ressources essentielles, aux progrès de la médecine, des sciences et des technologies, ainsi qu'aux connaissances sur le changement climatique et les mesures prises pour s'y adapter.
4. **Solidarité intellectuelle et morale de l'humanité** pour faire face aux défis communs résultant du changement climatique et aux impacts des catastrophes liées à l'évolution du climat.
5. **Viabilité environnementale**, définie comme englobant la protection de la biodiversité et l'intégrité des écosystèmes qui sont à la base même de la vie sur terre.

#### Responsabilités

*Il découle des principes énumérés ci-dessus les responsabilités suivantes pour les parties prenantes en matière d'adaptation au changement climatique.*

1. *Établir une base de connaissances scientifiques adéquates* sur les causes du changement climatique, ses différents effets sur différentes régions et les divers besoins d'adaptation qui en résultent dans différentes parties du monde. Cela inclut d'établir la capacité de produire ces connaissances scientifiques, de les interpréter et de les partager avec ceux qui peuvent en avoir besoin à des fins d'adaptation, où qu'ils se trouvent.

2. *Reconnaître, respecter et faire un usage approprié des connaissances autochtones pertinentes pour l'adaptation au changement climatique.*
3. *Promouvoir une éducation et une sensibilisation adéquates, afin de créer les conditions nécessaires pour que les besoins d'adaptation résultant du changement climatique, et les réponses adéquates correspondantes, soient bien compris par les acteurs concernés.*
4. *Diffuser l'information sur l'adaptation au changement climatique qui est d'accès facile et pertinente d'un point de vue scientifique.*
5. *Développer des capacités de réflexion éthique adaptée afin d'améliorer l'aptitude des décideurs et des sociétés en général à résoudre les enjeux éthiques du changement climatique, en tenant compte des sensibilités culturelles.*
6. *Autonomiser les victimes du changement climatique et promouvoir leur participation véritable à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques d'adaptation.*
7. *Apporter une aide aux personnes plus exposées aux effets immédiats du changement climatique, lorsqu'existent les capacités d'une telle aide.*
8. *Fournir une assistance en vue de l'adaptation au changement climatique là où les capacités manquent à cette fin, en sus de l'aide au développement.*
9. *Protéger le patrimoine commun de l'humanité dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques relatives au changement climatique.*
10. *Être sensible à et tenir compte de la diversité et de la variabilité des situations où se trouvent les parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'adaptation au changement climatique.*
11. *Évaluer l'impact des mesures prises pour répondre au changement climatique, en tenant dûment compte de la fragilité des écosystèmes et des intérêts des populations vulnérables et des générations futures.*
12. *Identifier et surmonter les obstacles communs qui nuisent à l'aptitude des parties prenantes à réagir et s'adapter de façon adéquate aux défis du changement climatique, comme la priorité accordée aux effets sociaux à court terme, les préjugés et la partialité, les contraintes cognitives et l'utilisation de méthodes inadaptées d'analyse de coût-bénéfice, d'actualisation financière et d'évaluation des impacts.*
13. *Prendre en compte les effets du changement climatique sur toutes les formes de vie et pas seulement sur les humains.*
14. *Concevoir des politiques résilientes aptes à demeurer pertinentes face aux défis inattendus résultant du changement climatique.*

*Les parties prenantes sont invitées à poursuivre l'examen et la discussion de ces principes et responsabilités, et à partager les résultats de leurs délibérations avec la COMEST.*